

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 décembre 2024

Présents : Hervé BARO, Sylvie SEGUY, Gérard FERRAND, Michel SEGUY

Excusés : William ANSTETT

Procurations : Hartmut SCHULZE à Sylvie SEGUY, Philippe CACHIA à Hervé BARO.

Date de convocation : le 23 décembre 2024

Secrétaire de séance : Sylvie SEGUY

1- Adhésions : Risque Prévoyance pour les salariés / service de médecine professionnelle

a. Monsieur le Maire informe qu'au 1^{er} janvier 2025, tous les employeurs publics sont dans l'obligation de participer au financement du risque prévoyance qui permet une meilleure couverture sociale des salariés en cas de longue maladie, incapacité ou invalidité. Il propose d'adhérer à cette convention entre le Centre de Gestion et Relyens pour nos 3 salariés, pour un montant forfaitaire de 15 € mensuel par salarié. Les salariés devront souscrire à cette prévoyance pour pouvoir bénéficier de la participation mensuelle de la commune.

Vote : Accord à l'unanimité

b. La convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion arrivant à échéance le 31 décembre 2024, Monsieur Le maire propose de la renouveler.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Création d'un emploi d'agent recenseur, désignation du coordonnateur et rémunération

Le recensement de la population sur la commune aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur et propose une indemnité brute forfaitaire de 450 euros.

Monsieur Le Maire procédera au recrutement de l'agent recenseur.

Monsieur Le Maire rappelle également la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête pour cette opération de recensement. Il propose que Madame Sylvie SEGUY, Adjointe au Maire, soit désignée coordinatrice du recensement 2025.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Réseau 11 : désignation d'un délégué et d'un suppléant

La commune de Termes adhèrera à Réseau11 au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Le Maire et Réseau11 rappellent la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la commune conformément aux statuts de ce syndicat.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Gérard FERRAND au poste de délégué titulaire et de Madame Sylvie SEGUY au poste de déléguée suppléante.

Vote : Accord à l'unanimité

4- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024 (CLECT) et de la fixation de l'attribution de compensation

Charges transférées à la CCRLCM et à la commune.

CCRLCM : Secrétariat (Traitement de la secrétaire, Tourisme, Ecole, ...)

Total à reverser : 35 886.00 €

Vote : Accord à l'unanimité

5- Validation du devis du cabinet d'étude NALDEO pour la reconnaissance du Seuil de Termes (Seuil de St André) et évaluation des travaux de prise d'eau et de citerne

Monsieur le Maire explique que la mission du cabinet NALDEO a pour objet la réalisation du dossier de reconnaissance d'antériorité actant l'existence du Seuil tel qu'aujourd'hui et son fonctionnement. Ainsi que de l'estimation du montant des travaux envisagés pour les aménagements complémentaires de l'ouvrage.

Le cabinet propose cette étude à 4.600 € TTC pour la reconnaissance du Seuil de Termes (pas de preuve d'antériorité du barrage) et l'évaluation du montant des travaux de prise d'eau et de citerne.

Vote : Accord à l'unanimité

6- Avis sur le montant du Pass 3 sites 2025

Monsieur Le Maire rappelle le tarif 2024 des 3 sites qui concernent ce Pass :

Lagrasse : 7,50 €, Villerouge-Termenès : 6,00 € et Termes : 5,00 €. Soit 18,50 €. Le Pass en 2024 était à 15 €.

Au vu de la modification tarifaire des sites de Termes (6,00 €), de Villerouge-Termenès (7,00 €), le maire et les conseillers sont d'accord pour que la commune propose l'augmentation de ce Pass à 17,00 € lors de la réunion de concertation avec les autres sites..

7- Aide à l'installation des nouveaux restaurateurs de l'Auberge : proposition d'exonération temporaire de loyers (restaurant et appartement)

Monsieur le maire propose pour faciliter l'installation des nouveaux restaurateurs l'exonération du loyer de l'Auberge pour le mois de janvier 2025 (ouverture prévue au 1^{er} février 2025).

Ainsi que l'exonération de la location de l'appartement pour décembre 2024 et janvier 2025.

Vote : Accord à l'unanimité

8- Aide aux sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire informe qu'Aude Solidarité a lancé une collecte pour l'aide aux sinistrés de Mayotte après le passage de l'ouragan qui a détruit l'île.

Il propose un don de 200 euros.

Vote : Accord à l'unanimité

9- Information sur la procédure d'abandon de la ruine GUERIS (face à l'accueil du château)

Monsieur le Maire informe qu'aucun notaire n'étant en mesure de s'occuper de l'affaire GUERIS afin d'établir la succession entre Monsieur J.P GUERIS et ses héritiers, il propose de lancer la procédure d'abandon manifeste qui débouchera sur une expropriation au profit de la commune.

Vote : Accord à l'unanimité

10- Questions diverses

Les vœux 2025 se feront le samedi 4 janvier 2025 à 18h30 à l'Auberge.